

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS  
157 rue de Chatillon  
35200 RENNES  
02 99 53 69 37  
contact@atalys35.fr  
www.atalys35.fr

LIVRÉ-SUR-CHANGEON (35450)  
" La Vallée du Courtil "

GEOMETRE - EXPERT

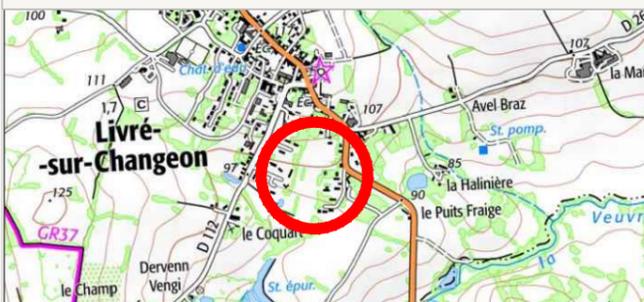


AGEIS  
6, rue du Bignon  
35000 RENNES  
Tél : 02 30 96 63 10  
Email : rennes@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE  
DÉFINITIF

LOT n°1

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	454 m <sup>2</sup>
Surface plancher/ Surface max. à imperméabiliser	200 m <sup>2</sup> 200 m <sup>2</sup>
Cadastre	YM n° 117
Servitude	OUI (écoulement EP)
N° permis d'aménager	PA 035 154 21 U0001
Date de l'arrêté	03/12/2021
Dossier	21004-REN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



ARCHITECTE

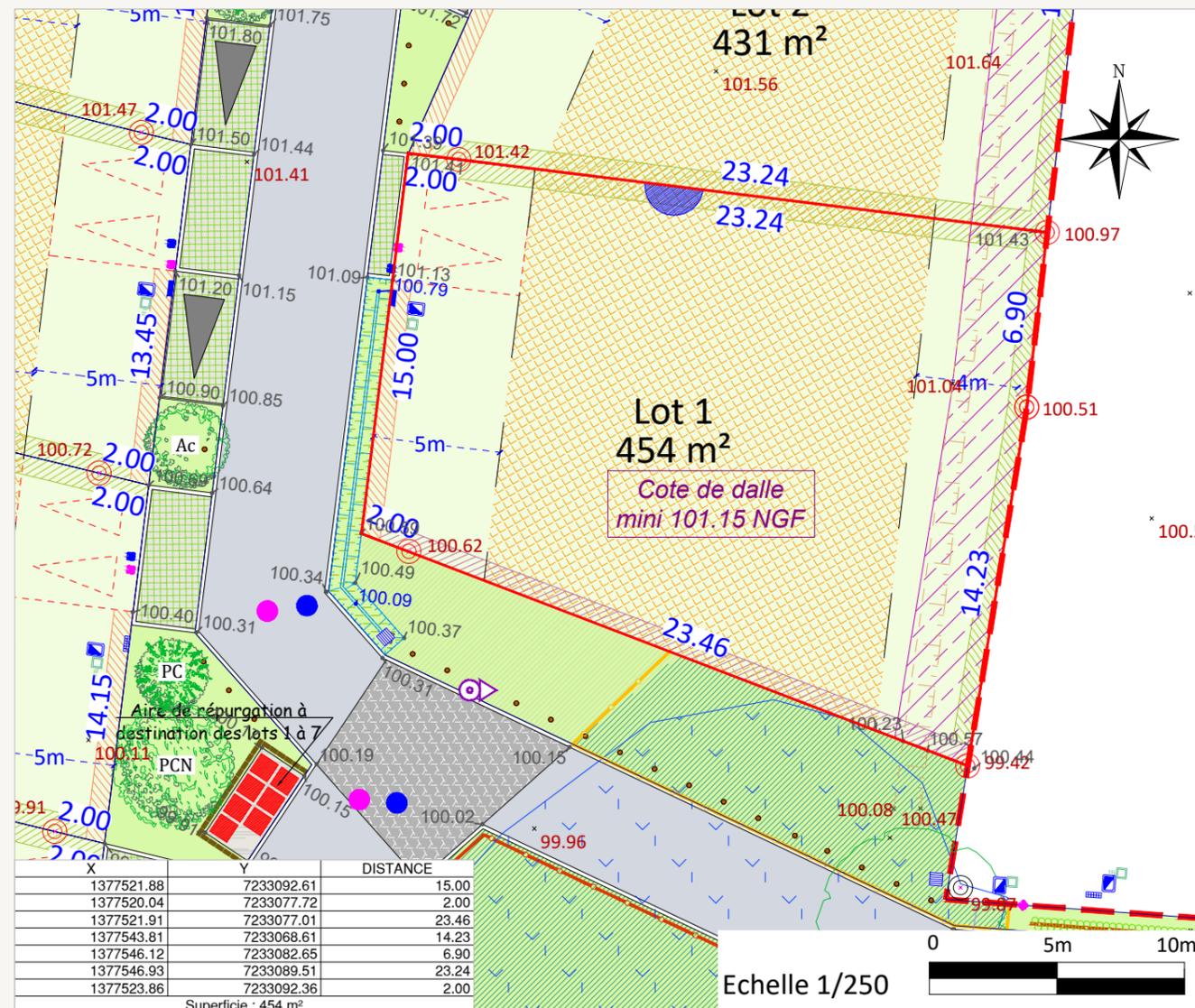


Aude DE LESQUEN  
11 rue de la mairie  
35120 DOL DE BRETAGNE

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS  
6, rue du Bignon  
35000 RENNES  
Tél : 02 30 96 63 10  
Email : rennes@ageis-ge.fr



Rattachement planimétrique: RGF93 CC48 Rattachement altimétrique: IGN69 Echelle: 1/250  
Fil d'eau E.U = 99.64 Fil d'eau E.P = 100.23 Date d'édition: 24/05/2023

LEGENDE	
Périmétre du lotissement	Zone d'implantation de la construction principale
Application cadastrale (limite non garantie)	Servitude d'écoulement des eaux pluviales
Voie en enrobés (ou équivalent)	Zone humide existante
Voie en enrobés grenailé (ou équivalent)	Parkings privés et accès de lots position obligatoire (5m x5m)
Stationnement, accès en revêtement drainant	Projet parking visiteur
Espaces verts engazonnés (ou équivalent)	Cote terrain naturel
Lot libre	Altitude projet
Espace vert naturel, zone humide conservée	Aire de répurcation
Accroche obligatoire des volumes	Grille 40x40
	Poteau incendie
	Potelet bois (position et nombre indicatif)
Clôture de type "grillage à mouton" sur poteau bois de 1m00 à 1m50 de hauteur	Clôtures / haies situées en fonds de lots 4 à 18 (type 3). A la charge de l'acquéreur
Candélabre mat ht:5.00m	Clôtures / haies situées en limite séparative et en limite avec un espace commun (type 2). A la charge de l'acquéreur
Coffrets Elec	Clôtures / haies situées en limite avec la voie de desserte et au niveau de l'accès principal (type 1). A la charge de l'acquéreur
Branchement AEP	Clôtures / haies situées en limite séparative entre deux lots privatifs (type 4). A la charge de l'acquéreur
Branchement Télécom	Fossé de collecte des eaux pluviales existant
Branchements EP	Noue/bassin de collecte des eaux pluviales
Branchements EU	Talus à créer
Haie bocagère existante à valoriser et préserver. A la charge de l'acquéreur	Talus existant
Arbres existants à valoriser, préserver ou à remplacer	Habillage de l'aire de répurcation au moyen de bastingas bois (ou équivalent)
Arbres à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)	

**AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS**

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
7. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.